

AFFAIRE WALI D'ORAN-ENSEIGNANTE

Le gouvernement dit non à l'humiliation des enseignants

P3

EDUCATION NATIONALE

Le calendrier des compositions fixé en deux phases

P2

CRISE LIBYENNE

Les belligérants ont signé un accord de cessez-le-feu

P24

TEBBOUNE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

"Pas de suspension d'activité journalistique sans décision de justice"

P3



EXPLOSION DE GAZ À EL-BAYADH

1 à 3 ans de prison ferme à l'encontre de 12 accusés

Le juge du tribunal correctionnel d'El Bayadh a prononcé jeudi matin des peines allant d'un (1) à trois (3) ans de prison ferme à l'encontre de 12 accusés dans l'affaire de l'explosion de gaz à El-Bayadh, survenue la semaine dernière faisant six morts et 17 blessés.

Le juge de la séance a prononcé une peine de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100.000 DA, à l'encontre de 8 accusés placés en détention à l'établissement pénitentiaire d'El Bayadh. Il s'agit de l'entrepreneur chargé du projet d'éradication des points noirs du réseau d'assainissement de la commune d'El-Bayadh, accusé d'homicide et de blessures involontaires, négligence et non respect des règlements, et la cause d'incendie détruisant des biens d'autrui, faux dans des documents établis par l'administration publique et usage de faux, ainsi que la réalisation de travaux sur la voie publique sans autorisation, en plus de la non déclaration des travailleurs aux services de la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés (CNAS).

P3

JOURNÉE NATIONALE DE LA PRESSE

Les lauréats du prix du président de la République distingués

Les journalistes lauréats de la 6ème édition du prix du président de la République du journaliste professionnel, organisé sous le thème « le Numérique... une passerelle pour l'édification de l'Algérie nouvelle », ont été distingués jeudi à Alger. La cérémonie de distinction s'est déroulée au Centre international des conférences (CIC), Abdelatif Rahal, dans la catégorie de la presse écrite, trois lauréats ont été distingués à savoir, Leïla Zeroug du quotidien «El Djoumhouria» qui a obtenu la première place pour reportage « numérisation: pierre angulaire de l'Algérie de demain », suivie de Fahima Benakrouf du quotidien «Saout El Ahrar» et de Hadj Tahar Ali de «El Hayat El Arabia».

P21

Régions

TISSEMSILT

Une exploration prochaine des capacités hydriques de la région

P8

ADRAR

Équité dans la qualité des prestations postales et de télécommunications

P9

CORONAVIRUS

273 nouveaux cas, 170 guérisons et 9 décès

P24

ALGÉRIE POSTE

Les grands établissements postaux ouverts les vendredis matin

P2

RÉFORMES BUDGÉTAIRES

Un budget à blanc pour l'année 2021 publié au cours de la semaine

P5

Sport

SUITE À LA DÉTECTION DE CAS DE COVID-19

Le stage de la sélection algérienne de handball interrompu

P11



Brèves

INCENDIE AU 2ÈME TRAIN
DU CHAMP EL MERK

Sonatrach : Le feu
"rapidement maîtrisé"

Un incendie déclenché mercredi soir au niveau du four du 2ème train du centre de traitement du champ El Merk géré par le Groupement Berkine a été "rapidement maîtrisé", sans causer de dégâts humains, ni environnementaux, a indiqué jeudi Sonatrach dans un communiqué. "Un incendie s'est déclenché le 21 octobre 2020 aux environs de 20h20 au niveau du four du 2ème train du centre de traitement des champs El Merk" relevant par le Groupement Berkine, a précisé la Compagnie nationale des hydrocarbures. Selon la même source, cet incendie a été pris en charge "rapidement" par les équipes d'intervention du site qui ont sécurisé la zone indiquée avant de procéder à l'extinction de l'incendie du four avec les moyens d'intervention du site. "Dans le cadre du protocole d'assistance mutuelle, des équipes d'intervention conjointes de HBNS et d'Ouhrou ont été dépêchées pour renforcer celles d'El Merk, ce qui a permis de maîtriser la situation et d'éteindre le feu tout en procédant au refroidissement du four et des installations adjacentes afin d'éviter tout risque de reprise du feu", explique le Groupe Sonatrach.

APS

EDUCATION NATIONALE

L'utilisation des
tablettes dans les
écoles sera généralisée

Le ministère de l'Éducation nationale a décidé jeudi d'unifier les périodes de déroulement des compositions trimestrielles de l'année scolaire 2020/2021, en deux phases pour les trois paliers d'enseignement, et ce afin de consacrer les principes d'équité et d'égalité des chances entre les élèves, selon le calendrier des compositions dévoilé par le ministère. Cette décision a été prise en raison du caractère exceptionnel de l'année scolaire en cours, indique la même source, relevant que la période des compositions du premier trimestre, pour les trois cycles d'enseignement (primaire, moyen et secondaire) a été arrêtée du 28 février au 4 mars 2021. Cependant, le calendrier des compositions du deuxième trimestre a été arrêté pour les niveaux non concernés par les examens de fin d'année, à savoir 1, 2, 3, et 4 année primaire (AP), 1, 2 et 3 année moyenne (AM) à partir du 13 juin 2021. La période des compositions pour les classes de 1e et 2e année secondaire (AS) a été fixée du 13 au 17 juin 2021. Quant aux classes concernées par les examens officiels de fin d'année, le calendrier relève la date du 1er juin pour les compositions de 5 AP, du 7 au 9 juin pour les compositions de 4 AM et du 6 au 10 juin pour les compositions de 3 AS.

APS

PROGRAMME AADL 2
DANS LA CAPITALE

Le dossier du foncier
clos en novembre

Le dossier du foncier du programme AADL 2 dans la capitale sera clos en novembre, a annoncé hier le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, Kamel Nasri. Lors d'une journée de sensibilisation au référendum sur le projet d'amendement constitutionnel à Chéraga (Alger), M. Nasri a précisé que le problème du foncier du programme AADL 2 dans la capitale avait été réglé ces derniers jours, soulignant que le dossier sera clos le mois prochain. "Ce n'était pas chose aisée" mais le problème a pu être réglé grâce aux instructions du Gouvernement visant la préservation du caractère social de l'Etat à travers la mise à disposition du foncier pour tous les programmes de logement en vue de leur parachèvement, a fait savoir le ministre. Les milliers de souscripteurs AADL 2 dans la capitale, ayant versé la première tranche, verront ainsi leur vœu se réaliser, a-t-il dit.

APS

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

Réduction du nombre à 57 en 2020

La nombre de comptes spéciaux est passé de 75 en 2011 avec une couverture de 52% par le Fonds de régulation des recettes (FRR) à 59 comptes en 2015 couverts à 30% par le même Fonds.

Tandis qu'en 2020, le nombre de comptes spéciaux est descendu à 57 avec une couverture nulle par le FRR, a indiqué, jeudi, Mohamed Larbi Ghanem, directeur général (DG) de la Comptabilité jeudi à Alger, lors d'une séance d'audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée au débat des dispositions du projet de loi finances (PLF) 2021.

Suivant la même logique, le PLF 2021 prévoit la fermeture de 38 comptes d'affectation spéciale dans le cadre de la réhabilitation des principes du budget public, dont 34 fermés définitivement, alors que les autres seront regroupés en des comptes, à l'instar des fonds des Hauts Plateaux et du Sud. Les autres comptes seront ainsi orientés vers les opérations de développement programmées. Ghanem a expliqué que la réduction de ces comptes, devant justement se faire dans un ordre croissant, profiterait aux comptes destinés à couvrir les risques. Les comptes, devant être clôturés, concernent tous les secteurs et opérations de régulation économique, à l'instar de l'agriculture, l'industrie, la culture, les transferts sociaux, les équipements publics, l'aménagement du territoire, l'environnement, le micro-entreprises, le tourisme, l'artisanat et autres. Selon M.Ghanem, il sera procédé, à ce titre, à l'octroi de montants arrêtés et dédiés à la concrétisation d'objectifs déterminés et qui seront versés dans des comptes spécifiques, et ce sur la base de demandes déterminées et une stratégie sectorielle claire.



ment, le micro-entreprises, le tourisme, l'artisanat et autres. Selon M.Ghanem, il sera procédé, à ce titre, à l'octroi de montants arrêtés et dédiés à la concrétisation d'objectifs déterminés et qui seront versés dans des comptes spécifiques, et ce sur la base de demandes déterminées et une stratégie sectorielle claire.

Toujours dans ce cadre, il a été également décidé de la clôture "automatique" de tous les comptes inactifs au cours des trois dernières consécutives à leur création, a fait savoir le même responsable. Répondant aux députés, M. Ghanem a indiqué que la détermination de la nature et des objectifs de ces

comptes revenait au Gouvernement qui fixe les modalités de leur gestion. Le rôle de la Direction générale de la comptabilité se limite, selon M.Ghanem, au contrôle des crédits et débits de ces comptes tout en s'assurant de leur conformité aux normes juridiques en vigueur.

Az.T.

DANGERS DES PRODUITS PYROTECHNIQUES

La Protection civile lance une
campagne de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation sur les dangers de l'utilisation des produits pyrotechniques et les bougies sera lancée dimanche prochain par la Protection civile en prévision de la fête du Mawlid Ennabawi qui sera célébrée jeudi prochain. Placée sous le slogan "Un Mawlid Ennabawi sans accidents et à l'abri du Covid-19", cette campagne, qui porte sur les différents risques générés par l'utilisation de produits pyrotechniques et les bougies, sera également accentuée sur le "respect scrupuleux des mesures de prévention relatives au Covid-19", en évitant notamment les regroupements familiaux ou entre amis, précise la même source. Pour ce qui est de la manipulation des bougies et des cierges qui sont souvent à l'origine de départ d'incendies, la Protection civile a re-

commandé de placer ces bougies sur des supports stables et non inflammables, loin des tentures et meubles afin d'éviter des incendies, insistant sur la présence des adultes lors de la manipulation de ces objets, lesquels doivent être mis hors de la portée des enfants. La Protection civile a également invité les parents et les adultes à enseigner aux enfants à faire montre de "prudence lorsqu'ils sont près d'une bougie allumée, de ne jamais la laisser allumée et sans surveillance", tout en "conseillant d'utiliser des mèches incandescentes surtout au niveau des immeubles". En cas d'incident ou d'incendie, la Protection civile met à la disposition des citoyens le numéro de secours 14, ainsi que le numéro vert 1021.

R.N

ALGÉRIE POSTE

Les grands établissements postaux
ouverts les vendredis matin

Les grands établissements postaux du territoire national ouvriront à compter du 23 octobre leurs portes à leurs usagers tous les vendredis matin, informe jeudi, dans un communiqué, Algérie Poste (AP). Algérie Poste, "soucieuse du bien-être de sa clientèle, notamment la plus vulnérable, et veillant à la bonne continuité de ses services", a procédé à l'augmentation du volume horaire de travail de ses grands établissements postaux ayant un important trafic (classe 2, classe 1, classe exceptionnelle, recette principale) en les mobilisant le vendredi matin de 08h00 jusqu'à 12h00, précise l'établissement public. Cette initiative, qui prend effet à partir du 23 octobre 2020 sur tout le territoire national, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'entreprise

visant "l'amélioration de la qualité de service, notamment durant les périodes de grande affluence, en permettant ainsi au citoyen d'effectuer ses opérations financières et postales pendant ses jours de repos", ajoute la même source. Outre cette mesure, un programme national des versements de pensions au profit des retraités ainsi que toutes les autres catégories sociales avait déjà été aménagé. Par ailleurs, Algérie Poste, "en sa qualité d'entreprise citoyenne, ne cesse de lancer des appels à la population quant au respect rigoureux des mesures préventives contre la pandémie du Coronavirus, en particulier le port de la bavette ainsi que la distanciation sociale", conclut le communiqué.

R.N

CPA

Lancement inaugural de la finance islamique

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a annoncé jeudi que le lancement inaugural de la finance islamique au niveau de ses agences interviendra dimanche prochain au niveau de l'agence "174" de Val d'Hydra (Alger) après que la banque ait obtenu les certificats de conformité du Haut Conseil Islamique (HCI) et l'agrément de la Banque d'Algérie. "Le CPA informe sa clientèle de la mise en place d'une nouvelle ligne de métier au sein de son réseau commercial, dédiée à la finance islamique, chargée de la commercialisation d'une gamme de produits et ser-

vices conformes aux préceptes de la Charia islamique, après que la Banque ait obtenu les certificats de conformité du Haut Conseil Islamique (HCI) et également l'agrément de la Banque d'Algérie", a précisé un communiqué du CPA. L'inauguration de l'activité de la finance islamique se fera sous l'égide du Président-directeur général accompagné des responsables de la Banque, a ajouté la même source. Ainsi, dans le cadre de cette nouvelle activité portée par le slogan "Vos valeurs nous inspirent" permettra à la clientèle du CPA de bénéficier de produits et services

conformes aux préceptes de la Charia islamique certifiés par le Comité Charia'a de la Banque et par l'autorité nationale du Haut Conseil Islamique. Ces produits et services au nombre de neuf (09) sont destinés à l'ensemble des segments cibles, qu'il s'agit des particuliers, professionnels et entreprises et en particulier les PME. La commercialisation de ces produits se fera progressivement sur tout le réseau national bancaire du CPA et inclura des produits de dépôts et de financement comme le compte courant islamique, le compte chèque islamique, le compte

épargne islamique, le compte d'investissement islamique, l'offre Mourabaha "Aqar/Sayara/Tadjihiz" ainsi que l'offre "Ijara" Immobilier et équipements, a fait savoir cette Banque publique. De même, pour assurer une prise en charge de qualité et optimiser la commercialisation progressive des produits et services islamiques, la Banque a investis dans la création de guichets dédiés et la formation d'une équipe pluridisciplinaire de cadres et commerciaux, a conclu le communiqué.

R.N

TEBBOUNE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

“Pas de suspension d'activité journalistique sans décision de justice”

« Je tiens à saluer, hautement, le professionnalisme des journalistes quant à l'accompagnement du processus de préparation du référendum sur la révision constitutionnelle, notamment à travers le recours aux médias électroniques et aux réseaux sociaux pour couvrir les différentes étapes de cet événement national important et décisif dans le processus d'édification de l'Algérie nouvelle », a indiqué le président de la République Abdelmadjid Tebboune dans un message à l'occasion de la Journée nationale de la presse qui coïncide avec le 22 octobre de chaque année.



Le Président a réaffirmé l'engagement de l'Etat à "garantir la liberté de la presse et d'expression dans le cadre des lois en vigueur et des garde-fous éthiques auxquels doit se conformer, instinctivement, le journaliste dans l'accomplissement de sa mission médiatique noble". Il a, dans ce contexte, affirmé que "nos médias sont en mesure de s'ériger en donneurs de leçons en matière de professionnalisme pour le compte de médias de certains pays qui prétendent le leadership en termes de liberté de la presse, mais qui, en réalité, n'en font qu'un slogan vain qui n'a de fin que des règlements de comptes conspirés par des lobbies hostiles à l'Algérie, qui demeureront toujours invincibles".

Pour le Président Tebboune, "ces pratiques viles entachent d'opprobre les chaînes de télévision qui font fi de l'éthique professionnelle et des droits de l'homme, droits de la femme et de l'enfant compris, pour cracher leur venin sur notre pays, sous forme de fake-news no-

tamment à l'occasion de grands rendez-vous de l'histoire de l'Algérie nouvelle, à l'image de l'échéance du référendum sur le projet de révision constitutionnelle". Renouveau de son invitation aux Algériennes et aux Algériens à l'intérieur du pays et à l'étranger, à participer en toute démocratie à ce référendum, le président de la République a affirmé que "le projet de révision de la Constitution garantit le droit à la création de sites et de journaux électroniques, en consécration de la liberté de la presse avec tout ce qu'elle comporte comme liberté d'expression, de créativité et de droit d'accès aux sources d'information et de protection de l'indépendance du journaliste et du secret professionnel". Parmi les principales garanties contenues dans ce projet, il y a lieu de citer la non soumission du délit de presse aux sanctions privatives de liberté et la non-suspension d'une activité journalistique, quels que soient les moyens de sa diffusion ou publication sans décision de justice", a-t-il pré-

cisé, soulignant que ses nombreuses entrevues avec les journalistes de la presse nationale publique et privée et même étrangers ont été l'occasion de "réaffirmer la position claire de l'Etat en vue d'assurer l'appui et les garanties professionnelles nécessaires pour promouvoir davantage la performance de toute la presse algérienne, sans exclusive". "Un tel appui est à même de consolider les droits garantis aux journalistes lors de l'accomplissement de leur mission d'information sous la bannière de la loi, dans le strict respect des valeurs morales et de l'éthique professionnelle ainsi que des droits et libertés, loin des discours de division, de discrimination ou de haine", a encore indiqué le président de la République, ajoutant que "des mercenaires et des traîtres transformant des sites électroniques en terreaux fertiles pour la diffusion de tels discours et de toutes les campagnes acharnées visant à semer la discorde et à saper le moral des citoyens".

Synthèse : Abir.N

Brèves

EXPLOSION DE GAZ À EL-BAYADH

1 à 3 ans de prison ferme à l'encontre de 12 accusés

Le juge du tribunal correctionnel d'El Bayadh a prononcé jeudi matin des peines allant d'un (1) à trois (3) ans de prison ferme à l'encontre de 12 accusés dans l'affaire de l'explosion de gaz à El-Bayadh, survenue la semaine dernière faisant six morts et 17 blessés. Le juge de la séance a prononcé une peine de 3 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA, à l'encontre de 8 accusés placés en détention à l'établissement pénitentiaire d'El Bayadh. Il s'agit de l'entrepreneur chargé du projet d'éradication des points noirs du réseau d'assainissement de la commune d'El-Bayadh, accusé d'homicide et de blessures involontaires, négligence et non-respect des règlements, et la cause d'incendie détruisant des biens d'autrui, faux dans des documents établis par l'administration publique et usage de faux, ainsi que la réalisation de travaux sur la voie publique sans autorisation, en plus de la non-déclaration des travailleurs aux services de la Caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés (CNAS). La même peine a été prononcée contre le conducteur des travaux et le conducteur d'engin qui a provoqué l'accident, en plus de deux fonctionnaires de la direction des ressources en eau, relevant de la subdivision d'El Bayadh, un ingénieur du bureau d'études chargé de l'exécution des travaux et d'un cadre de la société "Sonegaz", de même qu'un élu de l'APC d'El Bayadh accusé de menaces et d'intimidations pour entraver les investigations et d'avoir fourni des documents administratifs à une personne qui n'en a pas droit, entre autres. Des peines allant de 1 à 2 ans de prison ferme assorties d'une amende de 100 000 DA ont été prononcées également à l'encontre des quatre autres accusés placés sous contrôle judiciaire, en l'occurrence un élu de l'APC d'El Bayadh, un autre fonctionnaire de Sonegaz et deux employés de l'unité de l'Algérienne des eaux (ADE) et d'Algérie Télécom.

Les faits de ce procès, qui a débuté mercredi, se sont poursuivis jusqu'à l'aube de jeudi avec l'audition des accusés et les plaidoiries des avocats ou le procureur de la république a requis les peines maximales en demandant ainsi de suspendre l'entrepreneur à participer aux marchés publics pour une durée de 5 ans et la mise en détention de l'élu communal et l'ingénieur de la société "Sonegaz" placés sous contrôle judiciaire.

R.N

AFFAIRE LABIDI-DJOUDI

3 mois de prison avec sursis et 50.000 DA d'amende

Le Tribunal d'El Harrach a condamné jeudi le porte-parole du Parti des Travailleurs (PT), Djelloul Djoudi, à une peine de 3 mois de prison avec sursis, assortie d'une amende de 50 000 DA, dans l'affaire de diffamation l'opposant à l'ancienne ministre de la Culture, Nadia Labidi, a-t-on appris de source judiciaire. Dans une interview, parue le 8 mai 2019 dans le quotidien Liberté, le mis en cause avait accusé la plaignante de "conflits d'intérêts" dans sa gestion du ministère de la Culture, reprenant à son compte l'accusation publique de la Secrétaire générale du PT, Louisa Hanoune, à l'encontre de Mme Labidi. Une plainte pour "diffamation" a, par la suite, été déposée par cette dernière à l'encontre de M. Djoudi, le 8 octobre 2019. Une autre action en justice, pour le même objet, a également été intentée, le 7 mai 2015, à l'encontre de Mme Hanoune par l'ancienne ministre qui a réactivé, le 5 mai 2019, la même plainte. Celle-ci est en cours d'instruction.

R.N

EN DÉCLARANT : « CELUI QUI N'EST PAS CONTENT N'A QU'À CHANGER DE PAYS »

Le MJS suscite une vive polémique

Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a suscité, jeudi, une vive polémique sur les réseaux sociaux après ses déclarations lors d'un discours tenu dans le cadre de la campagne sur le projet de révision de la Constitution qui sera soumis le 1er novembre prochain à un référendum populaire. « Nous allons construire un Etat conforme à la déclaration du 1er novembre, un Etat démocratique et social dans le cadre des principes de l'Islam. Pour la première fois depuis l'indépendance, nous avons constituonné la déclaration du 1er novembre et celui qui n'est pas content n'a qu'à changer de pays », a déclaré le ministre. Dans une vidéo postée, hier, sur sa page facebook officielle, le ministre a révélé « avoir suivi la dimension regrettable prise par ses déclarations », et a expliqué que « ses déclarations entrent dans le cadre de la défense de la Déclaration du 1er novembre dans la constitution ».

R.N

AFFAIRE WALI D'ORAN-ENSEIGNANTE

Le gouvernement dit non à l'humiliation des enseignants

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, et son ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud, ont exprimé, de concert, leur solidarité avec le corps enseignant, en désavouant l'attitude du wali d'Oran vis-à-vis de l'enseignante, Sidya Merabet de l'école de "Benzerdjeb" qui s'est plaint à ce dernier de la situation déplorable des locaux, alors qu'il effectuait une visite à l'occasion de la rentrée scolaire. Sur Twitter, le Premier ministre a affirmé refuser « catégoriquement l'humiliation de l'enseignant, alors qu'il défend l'avenir de nos enfants », adressant par la même occasion "ses remerciements et sa reconnaissance à l'enseignante". Il a affirmé, à ce propos, qu'il "sera procédé au renouvellement du vieux mobilier des écoles au niveau national". Interrogé par la Commission des finances et du

budget à l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre de l'Intérieur a exprimé "son rejet catégorique de toute offense à la personne de l'enseignant qui défend l'avenir de nos enfants", adressant à l'enseignante "toute sa considération et ses remerciements". En réaction aux propos de l'enseignante laquelle a affirmé que les tables de son école remontaient à "l'époque coloniale", le ministre a invité l'enseignante à continuer à "dénoncer les pratiques d'autrefois", invitant les responsables à "éviter ce type de pratiques". "J'avais évoqué ce sujet avec l'ensemble des responsables relevant des Collectivités locales, leur rappelant que les sorties sur terrain avaient pour objectif d'inspecter et de prendre des décisions pour un changement positif. C'est pourquoi, je souhaite que

ces pratiques soient abolies", a-t-il souligné. Les tables des classes scolaires seront changées au niveau des écoles partout sur le territoire national, mais de manière progressive car "ce ne sera pas évident, vu le nombre important des établissements (+ de 19 000)", a-t-il confié. Le wali d'Oran, Messaoud Djari, a reçu jeudi l'institutrice de l'école, a rapporté hier l'APS citant les services de la wilaya. S'exprimant à l'issue de cette audience, Mme. Merabet a affirmé que l'école primaire où elle exerce ferait l'objet d'un intérêt particulier dans le cadre de la prise en charge des préoccupations de cet établissement, sachant que le mobilier de l'école a déjà été renouvelé dans la journée d'hier. A travers l'expression « époque coloniale » utilisée dans sa revendication, l'enseignante dit

n'avoir jamais eu une quelconque mauvaise intention mais « c'était seulement une façon d'illustrer la vétusté du mobilier ». La professeure d'enseignement primaire a adressé ses remerciements à tous ceux qui ont fait montre de solidarité, professeurs, associations et parents d'élèves, souhaitant voir l'école primaire et son personnel bénéficier de tout l'intérêt en faveur des élèves. Dans une vidéo, devenue virale sur les réseaux sociaux, le wali d'Oran a tourné le dos à une enseignante qui l'interpella sur la situation des locaux de l'école dans laquelle elle travaille. En lui indiquant que les tables de l'école "remontent à la période coloniale", en signe d'agacement, le wali a quitté la salle, un fait qui a suscité l'émotion d'internautes et d'utilisateurs des réseaux sociaux.

Sid Ali

VOITURES GPL

Signature d'une convention entre la SAA et l'UNIAGPL

Une convention a été signée jeudi à Alger entre l'Union nationale des installateurs de kits GPL (UNIAGPL) et la Société nationale d'assurance (SAA) prévoyant une réduction de 60% sur l'assurance des voitures GPL. Pour bénéficier de la réduction, il suffit de présenter le reçu d'un centre de conversion des voitures au GPL à travers le territoire national, précise un communiqué de l'UNIAGPL.

A cette occasion, le vice-président de l'UNIAGPL, Mohamed Hadji, a encouragé les propriétaires de voitures à essence à les convertir au GPL et à tirer profit de cette ressource économique nationale, précisant que "la conversion des voitures au GPL fait économiser annuellement entre 200 000 DA et 280.000 DA, une somme non négligeable pour les ménages algériens".

La conversion au GPL contribue également à la "préservation des dépenses du Trésor public", a ajouté M. Hadji. Le responsable a fait savoir que la technologie de conversion des voitures au GPL était en vigueur dans toutes les usines de production automobile à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une technologie importée qui est soumise aux normes de sécurité européennes, avec un niveau de sécurité du réservoir GPL pouvant être 15 fois supérieur à celui du réservoir essence en plastique, a-t-il expliqué. Il a salué le rôle du ministère compétent qui a consacré des centres de conversion des véhicules au GPL et assuré des techniciens spécialisés dans ce domaine. Concernant les accidents enregistrés au niveau des stations-services relevant de Naftal, il a indiqué que "seul un véhicule à gaz figure sur un total de 100 accidents de véhicules" et que "dans tous les cas, la cause de l'accident est due à d'autres pannes autre que le gaz". Il a appelé les citoyens à "faire la différence entre une combustion et une explosion", car le gaz "n'est pas combustible, il explose ce qui est impossible avec les nouvelles normes de sécurité". Il a appelé les conducteurs de véhicules à gaz à respecter les instructions et orientations des centres de conversion et à respecter les normes de maintenance périodique pour préserver la sécurité des équipements. S'agissant des entraves auxquels ont fait face dernièrement les installateurs au niveau national, M. Hadji a rappelé avoir tenu avec le bureau exécutif une réunion avec le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE) qui a affirmé le paiement des redevances en suspens des entreprises durant le mois courant.

R.N

ACCOMPAGNEMENT DES PME ET DES START-UPS

Signature d'une convention-cadre entre Sonelgaz et l'Ansej

La Société nationale de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) et l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) ont signé jeudi à Alger une convention cadre portant sur le soutien et l'accompagnement des PME/PMI et des Start-ups.



Lors de cette cérémonie de signature, le P-dg de Sonelgaz, Chahar Boulekhras, a fait savoir que les dispositions de cette convention-cadre "vont permettre une gestion plus effective et concrète et pour dépasser certains manques". Soulignant le rôle des PME dans la création de la richesse économique s'appuyant sur l'exemple du modèle économique allemand, M. Boulekhras a réaffirmé le soutien de Sonelgaz en faveur de la complémentarité et de l'intégration nationale à travers la collaboration de l'entreprise publique avec des sous-traitants locaux. Pour sa part, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a rappelé l'engagement de l'Etat envers les PME

et les start-ups formulant le souhait de voir "le même engagement des jeunes entrepreneurs pour nouer le lien de confiance avec la contribution de tous". De son côté, le ministre de l'Énergie a estimé que cette convention-cadre est en adéquation directe avec la politique et la vision de l'Etat en ce qui concerne la complémentarité nationale en terme économique. "Il s'agit du soutien et de l'accompagnement des PME et des start-ups en leur fournissant des plans de charge par le biais de ses filiales (Sonelgaz, Ndir) permettant le développement de ces micro-entreprises et leur contribution effective à l'économie nationale", a fait savoir M. Attar. De plus, le ministre de l'Énergie a assuré avoir donné "des ins-

tructions précises à toutes les entreprises et filiales du secteur afin de privilégier la sous-traitance avec les micro-entreprises et les start-up". D'autre part, il a appelé les chefs de micro-entreprises et de start-up à être "plus agressives" sur le marché national afin d'acquiescer plus de plans de charge notamment en se réunissant en groupements.

Sonelgaz : 35 % d'économie de devises depuis 2015 grâce à la sous-traitance locale.

En outre, M. Attar a indiqué que le Groupe Sonelgaz a réalisé, depuis 2015, près de 35 % d'économie de devises "grâce aux efforts consentis en matière de sous-traitance avec les capacités algériennes". De plus, il a souligné que "la pandémie du Covid-19 a

permis qu'une bonne partie de la sous-traitance ou des travaux intermittents, qui étaient assurés par des sociétés étrangères, puissent être réalisés par des entreprises algériennes". A noter que cette cérémonie a également vu la présence de représentants du ministère de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, de représentants d'institutions publiques du secteur de l'énergie et de représentants d'établissements financiers publics. En outre, lors de cette cérémonie, les 13 techniciens de la filiale SPE de Sonelgaz dépêchés début octobre dernier en Libye pour participer à la réparation d'une panne survenue dans la centrale électrique alimentant Tripoli ont été honorés.

APS

START-UPS

Conception d'une alternative aux appareils classiques de l'e-paiement

Le directeur général du Groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE Monétique), Madjid Messaoudene, a mis en avant jeudi à Alger le rôle de certaines startups dans le développement de l'e-paiement en Algérie à travers la conception d'un nouveau mode de paiement sans avoir recours aux terminaux de paiement importés. Dans une déclaration à la presse en marge de la 2e rencontre entre le GIE monétique et les start-up, M. Messaoudene a fait savoir que la 1ère rencontre, tenue en 2019, a permis de découvrir 3 start-up ayant contribué au développement de certains modes novateurs et alternatifs de e-paiement permettant de se passer des terminaux de paiement importés. Parmi ces modes, le DG du GIE a cité l'utilisation des smartphones par l'intégration des cartes de paiement, bancaire ou postale

"Edahabia", faisant état d'un nombre considérable de commerçants qui utilisent les smartphones dans le e-paiement. Insistant sur l'impérative généralisation du e-paiement à travers l'ensemble du territoire national, le même responsable a plaidé pour de larges campagnes de sensibilisation dans ce sens. Selon l'intervenant, un total de 30 000 commerçants disposent d'appareils de e-paiement, un chiffre qui devra augmenter à la faveur des opérations de sensibilisation lancées. Le confinement imposé par la situation sanitaire mondiale a permis aux start-up de développer une plateforme commerciale large comprenant des marchés électroniques qui regroupe un grand nombre de commerçants. M. Messaoudene a fait savoir que la 2e rencontre entre le GIE Monétique et les startups constitue une occasion pour expliquer

aux start-up le système de la monétique en Algérie et ce en vue du développement du e-paiement. Il a indiqué, à ce propos, que le GIE monétique tend avec les start-up à développer cet écosystème et à innover de nouvelles méthodes de e-paiement, ajoutant que le système de paiement électronique enregistre certaines difficultés et que le rôle de ces startups consiste à les aplanir via les NTIC. De son côté, le fondateur de la startup "Talaba Store", Sami Aliou (27 ans), a indiqué que sa société activant dans le e-commerce avait développé une opération de e-paiement au niveau de sa plateforme. Selon le même intervenant, cette rencontre permettra aux start-up de développer et d'innover de nouvelles méthodes de paiement électronique, saluant le financement de ces entreprises dans le but de les booster. Le Directeur général de la startup

EURL Pharmadigit, Mostapha Kessas, a indiqué que le e-paiement était devenu une nécessité tant pour les commerçants que pour les citoyens. Pour sa part, le directeur de la SARL Pilibs, Mohamed Tekenna, a mis en avant l'importance du E-marketing et du e-paiement à l'ère de la Covid-19 qui est devenu un facteur contribuant à la promotion de ces marchés virtuels dont le e-paiement. Il a également rappelé la grande importance que revêt la coopération entre les startups et le GIE Monétique afin de développer les prestations de paiement électronique. Créé en 2014, le GIE monétique, qui regroupe toutes les banques publiques et privées en sus d'Algérie Poste, est une instance de régulation et de promotion du e-paiement en Algérie.

APS

ABDELAZIZ FAÏD (DIRECTEUR GÉNÉRAL DU BUDGET) Ouverture de plus de 91 000 postes d'emploi en 2021

Plus de 91 000 nouveaux postes d'emploi sont prévus dans le cadre du projet de loi de finances (PLF2021), dont près de 47 000 recrutements pour des postes vacants, a affirmé jeudi à Alger le directeur général du budget, Abdelaziz Faïd.



S'exprimant lors d'une séance organisée par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre du débat des dispositions du PLF 2021, M. Faïd a affirmé qu'il est prévu la création de 91 642 postes d'emploi au titre de l'exercice 2021, avec une incidence financière globale de 35,52 milliards DA. Ce chiffre prévoit l'ouverture de 44 915 nouveaux postes budgétaires, en sus de 46 727 nouveaux recrutements pour les postes vacants, selon le même responsable. Dans une énumération détaillée de la distribution des postes par secteurs, M. Faïd a souligné que les nouveaux postes budgétaires étaient destinés essentiellement au secteur de la Santé (25 780 nouveaux postes), l'Éducation nationale (14 641 nouveaux postes). Le recrutement pour les postes vacants prévoit 12 033 postes pour le

secteur de l'Éducation nationale, 7 309 pour l'Intérieur, 8 728 pour l'Enseignement supérieur, 3 705 pour les Finances et 3 649 pour la Solidarité nationale. Ainsi, le nombre de postes budgétaires sera en hausse passant de 2 293 253 postes en 2020 à 2 338 168 postes en 2021, et ce sans calculer les cas de retraites prévus pour l'année prochaine. M. Faïd a estimé, dans ce sens, que le "nombre de postes de travail disponibles dans la fonction publique dépasse en pratique les besoins et les normes appliquées en temps de crises". La masse salariale représente 59,5 % du budget fonctionnement. Concernant le dispositif d'Aide à l'insertion professionnelle (DAIP), le DG du budget a affirmé que 41 745 bénéficiaires de ce dispositif seront intégrés en 2021. L'opération d'intégration portera sur un total de plus de 355 000 bénéficiaires du dispositif durant les trois

prochaines années, avec une incidence financière globale de près de 245 milliards de DA, a ajouté M. Faïd qui a fait état de certaines complications administratives entravant cette opération qui seront réglées progressivement par les commissions de wilaya dès novembre prochain. Dans le même contexte, le DG a indiqué que le budget de fonctionnement pour l'exercice 2021 prévoit une augmentation des dépenses des salaires des travailleurs (directions centrales et services décentralisés) de 63,40 milliards de DA, en passant de 2.243,50 milliards de DA en 2020 à 2 306,90 milliards de DA en 2021 (soit une augmentation de 2,83%). Concernant la masse salariale globale prévue pour 2021, elle est estimée à 3 162,69 milliards de DA, ce qui représente 59,5% du budget de fonctionnement, selon le même responsable.

R.N

RÉFORMES BUDGÉTAIRES

Un budget à blanc pour l'année 2021 publié au cours de la semaine

Un budget à blanc pour 2021 sera publié la semaine prochaine, en concrétisation des réformes budgétaires prévues dès 2023, a déclaré jeudi à Alger le Directeur général du budget, Abdelaziz Faïd.

Lors d'une séance d'audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée au débat des dispositions du projet de loi finances (PLF) 2021, M. Faïd a souligné que ce budget qui sera publié sur le site officiel de la Direction générale du budget diffère dans la forme et le fond de la formulation actuelle des lois de finances. Dans ce contexte, il a précisé que ce budget comprend un portefeuille de programmes consacrés à chaque département ministériel qui concrétise la politique publique dans les différents secteurs, en définissant des indicateurs de performance pour mesurer l'impact de la mise en œuvre de ces programmes ainsi que la qualité et le coût du service public. Cette nouvelle approche repose sur l'affectation de ressources financières à partir des besoins fixés au préalable, l'octroi de la libre initiative aux gérants, la définition de leurs responsabilités et la reddition des comptes sur les résultats de mise en œuvre des programmes. De ce fait, le budget 2021 représente le premier exercice des réformes devant entrer en vigueur en 2023, en application de la loi organique 18-15 datée du 2 septembre 2018 relative aux Lois de finances. Pour permettre l'application de ces mesures pour les systèmes législatif et organisationnel régissant le budget de l'Etat et la Finance publique en général, 12 textes juridiques ont été élaborés et seront débattus au niveau du gouvernement, selon M. Faïd qui considère que cette réforme constituera "une transformation structurelle majeure".

R.E

FORUM DES PAYS EXPORTATEURS DE GAZ (GECF)

La 22ème réunion ministérielle prévue le 12 novembre

La 22ème réunion ministérielle du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) se tiendra le 12 novembre prochain par visioconférence sous la présidence de l'Algérie, a affirmé le GECF dans un communiqué publié sur son site web. Lors de la 37e réunion du conseil d'administration du Forum, tenue en ligne durant la semaine en cours, il a été évoqué "le rassemblement lié aux préparatifs de la 22ème réunion ministérielle du GECF, qui se tiendra le 12 novembre 2020 par visioconférence sous la présidence de l'Algérie", a précisé le GECF. "Le pays hôte (Algérie) a réaffirmé qu'il était totalement prêt à organiser l'événement au plus haut niveau", a fait savoir la même source. En juillet dernier, le ministre de l'Énergie, également président du GECF, Abdelmadjid Attar, a réitéré lors d'une réunion avec le secrétaire général du Forum, Yuri Sentyurin, "la volonté de l'Algérie pour la réussite du Forum, par une participation active pour atteindre ses objectifs, sous adaptation aux nouveaux défis de la conjoncture gazière, y compris technologiques, via l'Institut de recherche du gaz du Forum implanté en Algérie". La 37e réunion du conseil d'admini-

stration du Forum a réuni des hauts fonctionnaires de l'Algérie, de la Bolivie, de l'Égypte, de la Guinée équatoriale, de l'Iran, de la Libye, du Nigéria, du Qatar, de la Russie, de Trinité-et-Tobago et du Venezuela, tandis que l'Iraq, la Malaisie et la Norvège ont participé en tant qu'observateurs, a ajouté le communiqué du GECF. Présidée par Mme Yazmin Ramirez, membre du Conseil exécutif du Venezuela, cette réunion de trois jours a passé en revue les progrès réalisés au cours des derniers mois, a résumé les principaux résultats et a ouvert la voie à un fonctionnement sans heurts tout au long des mois intenses à venir, et jusqu'en 2021. En lançant l'événement, Mme Ramirez a reconnu les efforts du Secrétariat pour poursuivre ses activités proactives afin de satisfaire les intérêts des pays membres de la manière la plus aboutie. Elle a également apprécié l'unité des participants au Forum sous le récit pressant du marché. Le rapport de gestion précis et détaillé du secrétaire général du GECF a été complété par des discussions sur le programme de travail et le budget pour 2021, l'avancement des performances du

Conseil technique et économique du Forum, le renforcement des fonctions juridiques et la révision des politiques et procédures de recrutement, selon le communiqué. A cette occasion, le Conseil exécutif a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance pour les efforts et les réalisations du Secrétariat et a appuyé la feuille de route proposée des activités pour l'année à venir. L'édition 2020 du livrable phare du GECF Global Gas Outlook 2050 était au centre de la réunion. Le Secrétariat du GECF a informé le public des fonctionnalités avancées d'Outlook. Il a également été souligné que la hiérarchisation régionale avait récemment été étendue à plus de 140 pays et 80 agrégations régionales et économiques. Le modèle mondial du gaz GECF fournit désormais la prévision d'estimations complètes du bilan énergétique de 2020 à 2050 avec un nouveau scénario de transition énergétique accélérée. L'examen en cours des politiques et technologies climatiques pour la réduction des émissions à partir d'octobre 2020 a également été inclus dans les hypothèses du modèle. Un rapport complet a été livré sur le tout nouveau rapport annuel

sur le marché du gaz à court terme du GECF, la mise en œuvre du projet de l'Institut de recherche sur le gaz et les progrès continus de l'étude sur "l'évaluation des hubs de gaz naturel, les instruments de gestion des risques associés et les développements futurs potentiels", selon le communiqué. En termes de données et de statistiques, le Secrétariat a introduit la procédure avancée et les produits livrables du mécanisme d'échange de données, ainsi que l'initiative de lancer la collecte de bulletins statistiques mensuels et trimestriels du GECF. Les projets ont été accueillis favorablement par les membres du Conseil exécutif, qui se sont montrés cohérents et proactifs dans l'établissement de canaux d'échange de données et d'informations entre les pays membres et le siège du Forum. D'autre part, le rapport de situation sur les préparatifs du 6e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, prévu en novembre 2021, a été remis avec succès par le pays hôte de l'événement et le siège du GECF, le Qatar en l'occurrence, et a été accueilli et approuvé par tous les participants, souligne le communiqué.

R.E



TINDOUF

La campagne de traitement du palmier contre le Boufaroua et le Myelois a donné de "bons" résultats

La campagne de traitement du palmier contre les maladies du Boufaroua et du Myelois a donné de "bons" résultats dans la wilaya de Tindouf, a-t-on appris dimanche de la direction des services agricoles (DSA). Menée entre mai et aout de chaque année, la campagne a touché les palmeraies situées dans les communes de Tindouf et d'Oum-Laâssel, sur une superficie de 435 hectares, a indiqué le DSA de Tindouf, Laïd Bouazza. Elle a permis d'éradiquer ces deux maladies au niveau des palmeraies affectées, et d'améliorer la production, aux plans de

la qualité et de la quantité, surtout pour les variétés de dattes locales telles que Lahmira, Tennasser, El-Feggous, Hartane, Laâdhem et El-Khalt, a-t-il précisé. La campagne a été précédée par la distribution aux agriculteurs d'insecticides spécifiques, un produit soutenu par l'Etat et fourni en quantités suffisantes, et ce à travers des sorties des services agricoles concernés aux périmètres agricoles dans le cadre de la lutte contre les maladies du palmier, notamment le palmier productif, a ajouté le responsable. La DSA a également fait état de l'organisation de sessions de vulgarisation en di-

rection des agriculteurs, portant sur le mode d'utilisation de ces insecticides dans la lutte contre les maladies du palmier entravant le développement de la filière phoenicicole, en plus d'avoir dépêché une équipe de l'Institut nationale de protection des végétaux pour le traitement des palmiers difficiles. La filière phoenicicole a connu ces dernières années un essor "notable", grâce aux différents projets accordés aux agriculteurs de porter les superficies dédiées à la culture du palmier de 12 hectares à 700 hectares actuellement, selon les services agricoles.

Brèves

ORAN (REDEVANCES D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ)

Des modes et formules de paiement négociés

La Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG) de la wilaya d'Oran invite ses clients, aussi bien privés que publics, à s'acquitter de leurs redevances à travers différents modes et formules de paiement pour éviter toute accumulation, a-t-on indiqué jeudi dans un communiqué de l'entreprise. Les modes et formules de paiement seront négociés en fonction du nombre de factures, du montant des redevances et du niveau de solvabilité, a souligné la même source, évoquant les difficultés financières qui affectent la trésorerie de la SADEG et qui freinent la concrétisation de réseaux électriques et diverses prestations au profit de sa clientèle. Selon le communiqué, "la SADEG a procédé, dans un élan de solidarité indéfectible avec sa clientèle, à la suspension des coupures pour factures impayées en cette période exceptionnelle marquée par la pandémie de la Covid-19." Une période durant laquelle, a-t-on relevé, le niveau des créances détenues auprès des abonnés a connu une croissance considérable, atteignant durant le mois de septembre dernier le chiffre de plus de 7,9 milliards DA au niveau de la seule wilaya d'Oran, soit un taux d'évolution de 54 %. La Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz réaffirme son engagement, a-t-on précisé à la SADEG, à assurer la qualité et la continuité de la desserte en énergie électrique et gazière par une mobilisation efficace de ses moyens humains et matériels afin de répondre aux attentes de sa clientèle et garantir ainsi un service public impeccable en dépit de toutes les difficultés liées à la situation.

BOUIRA

Inauguration d'une maison de la presse

Une maison de la presse a été inaugurée, jeudi, à Bouira par le wali Lakehal Ayat Abdellam, en marge d'une cérémonie organisée à l'occasion de la journée nationale de la presse. "Je profite de cette journée dédiée exclusivement à la presse pour vous annoncer l'inauguration d'une maison de la presse pour les journalistes et les correspondants locaux après plusieurs années d'attente", a déclaré le wali, soulignant qu'il s'agit "d'un important acquis devant permettre à la famille de la presse locale, entre autres d'exercer son métier dans de meilleures conditions". Au cours de la cérémonie organisée au siège de la wilaya, les représentants de la presse (journalistes, correspondants) et les autorités locales ont rendu un vibrant hommage aux journalistes locaux décédés à l'image de Nacer Hanniche, Lakhdar Rekouche, Mohamed Ossmani et Souhil El Khaldi. Dans son allocution, le wali a tenu à saluer les journalistes et correspondants des différents organes pour leurs efforts consentis afin d'accompagner le processus de développement à Bouira. "La presse demeure toujours un partenaire important pour les autorités locales. Nous célébrons cette journée pour affirmer les liens entre les deux parties", a indiqué le wali, qui a été honoré par les journalistes de la wilaya pour son soutien à la presse locale.

EL TARF

Campagne de sensibilisation des élèves contre la propagation du coronavirus

Les services de police relevant de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont lancé une campagne de sensibilisation aux mesures de prévention contre la propagation du nouveau coronavirus et les dangers de la route en faveur des écoliers scolarisés à travers les 24 communes de la wilaya, a-t-on appris jeudi du chargé de la communication de ce corps de sécurité.



Coincitant avec la rentrée scolaire, cette campagne dispense aux élèves des conseils dédiés aux précautions à prendre et aux gestes barrières à adopter pour éviter la contamination, a indiqué le commissaire principal Mohamed Karim Labidi. Des dépliants comprenant des recommandations strictes ainsi que les bonnes habitudes d'hygiène à adopter au quotidien, notamment le port de bavettes, le lavage fréquent des mains, ainsi que les bons gestes en cas de toux

ou d'éternuement ont été distribués aux élèves rencontrés devant leurs établissements scolaires. Plus de 67.000 élèves dont 10.000 nouveaux inscrits seront également informés des précautions à prendre sur le chemin de l'école pour se préserver des accidents de la route, a ajouté la même source. Sillonnant divers établissements éducatifs, les encadreurs de cette campagne ont prodigué des conseils aux citoyens sur les mesures préventives à suivre sur la route, dont la vigilance et l'éloi-

gnement des points à risque, en se conformant, entre autres, au respect des règles de sécurité en traversant au niveau des passages pour piétons et être attentifs aux moindres dépassements provenant des conducteurs. Cette action de sensibilisation et de prévention se poursuivra plusieurs jours durant afin de veiller à inculquer les "gestes-réflexes" aux élèves qui se doivent, a-t-il souligné, de suivre scrupuleusement les consignes leur permettant d'éviter la contamination et, par ricochet, la propagation du

virus Corona. Un dispositif sécuritaire a été déployé à travers plus de 267 établissements scolaires à l'occasion de la reprise des cours et ce, dans l'objectif d'assurer la sécurité et la fluidité de la circulation aux abords des écoles, a indiqué le commissaire principal Labidi, rappelant, par ailleurs, les campagnes de nettoyage et de désinfection des salles de classes, en cours depuis la veille de la rentrée scolaire qui intervient dans une conjoncture sanitaire particulière.

CONSTANTINE

Promotion du produit local au 3ème salon des travaux publics

La 3ème édition du salon du bâtiment et des travaux publics de l'Est s'est ouverte mercredi au Complexe culturel Ahmed Bey de Constantine avec la participation de 77 entreprises publiques et privées du secteur dont 7 startups. Le Salon qui se veut une opportunité de promotion du produit local, regroupe sous une gigantesque tente sur la cour attenante à la Salle des expositions Ahmed Bey des entreprises de réalisation de bâtiment et travaux publics, d'électricité et d'énergies renouvelables, de céramique, de menuiserie, d'aménagement d'espaces verts et de fabrication de produits d'ornement et d'équipements.

Cette édition "exceptionnelle" du fait de l'épidémie du Covid-19 demeure une occasion pour les opérateurs économiques locaux de promouvoir leurs produits et de nouer des partenariats, a assuré Ahmed Henich, commissaire du Salon. La manifestation qui se poursuivra jusqu'au 25 octobre permet également aux exposants de se rapprocher de leurs clientèles et prospecter des partenariats nouveaux, a-t-il souligné ajoutant que toutes les facilités ont été accordées aux startups pour mettre en valeur leurs potentialités et pénétrer le marché. Manager d'une micro-entreprise de Constantine spécialisée dans la fabrication de pan-

neaux solaires, Hossam-Eddine Harchi a considéré que ce Salon est un espace idéal pour les micro-entreprises pour tenter d'offrir leurs plans de charges et a affiché son ambition de couvrir les besoins des zones d'ombre et périmètres agricoles en électricité solaire. De son côté, Boudjemaâ Djallal, chargé de la communication auprès de la Société Nord-Africaine de production d'énergie à froid, opérationnelle en septembre dernier, a assuré que le produit proposé par son entreprise "est hautement pratique notamment pour les services techniques des communes pour l'entretien des routes et chaussées dégradées sans recourir à de gros engins".

ORAN

Saisie de plus de 130.000 unités de produits pyrotechniques

Les services de la sûreté de wilaya d'Oran ont saisi récemment lors d'opérations distinctes plus de 130.000 unités de produits pyrotechniques de différents types, a-t-on constaté jeudi au cours de la présentation de cette affaire au niveau du siège de ce corps de sécurité.



Plusieurs opérations ont été effectuées récemment par les éléments des sûretés urbaines, la brigade d'assainissement du service de wilaya de sécurité publique, ainsi que les services de la police judiciaire dans le cadre des efforts déployés par la police pour lutter contre le phénomène de commercialisation de ce type de marchandises prohibées qui connaît un grand engouement de la part des jeunes à l'occasion des fêtes, notamment religieuses comme la célébration du Mawlid ennabawi, selon les explica-

tions fournies par les cadres de la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté d'Oran. Ces opérations, qui se sont soldées par la saisie de plus de 130.000 unités de produits pyrotechniques, entrent dans le cadre d'un plan de prévention mis en place pour lutter contre la commercialisation des produits pyrotechniques vendus de manière illégale, vue qu'ils constituent un danger pour la santé des citoyens et de la tranquillité publique, a souligné la même source. Dans ce cadre, plus de 39.500 unités de produits pyrotech-

niques ont été saisies, lors d'une première opération. Celle-ci a eu lieu au quartier de Yaghmoracen, à l'ouest d'Oran, durant laquelle les policiers ont découvert cette quantité dissimulée dans la cave d'un immeuble et des procédures judiciaires ont été lancées contre deux personnes pour stockage et commercialisation illégaux de produits étrangers illicites (produits pyrotechniques), ainsi que l'exercice de l'activité de commercialisation sans autorisation. Les autres opérations se sont déroulées au niveau de plu-

sieurs quartiers d'Oran, notamment à El-Hamri, Haï El-Makkari, la commune de Boutlelis, entre autres, plus précisément au niveau des marchés et de plusieurs locaux commerciaux et se sont soldées par la saisie de 92.774 unités de produits pyrotechniques. Plus de 39.400 unités de produits pyrotechniques ont été saisies la semaine passée dans plusieurs quartiers d'Oran, ont indiqué les mêmes services, ajoutant que les personnes impliquées dans ce commerce illicite feront l'objet de poursuites judiciaires.

Brèves

MASCARA

400 bus réservés au transport scolaire

Le secteur de l'éducation dans la wilaya de Mascara s'est doté à la faveur de la rentrée scolaire 2020-2021, de 400 bus pour transporter les élèves, a-t-on appris jeudi du directeur de l'éducation. Hai Bechlaghem a indiqué que le secteur de l'éducation a bénéficié de 400 bus pour transporter environ 42.000 élèves des zones reculées vers les établissements scolaires, dont 96 bus relevant du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, 121 bus du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et 123 loués par les communes. Les services de la Direction de l'éducation œuvrent, en coordination avec ceux de la wilaya, à couvrir toutes les zones d'ombre de la wilaya en matière de transport scolaire. a-t-on souligné. Par ailleurs, le directeur de l'éducation a fait part du lancement d'une opération de solidarité au profit des élèves nécessitant souffrant d'une diminution de l'acuité visuelle, portant distribution de 1.400 paires de lunettes et des auscultations. Les lunettes sont financées par la Direction de l'administration locale et la mutuelle scolaire. Il a fait également savoir que 21.420 cartables avec toutes les fournitures scolaires sont prêts à être remis aux élèves des familles nécessiteuses dont 16.420 acquis par les communes et 5.000 autres du budget de wilaya. En outre, 75.000 primes de scolarité de 5.000 DA sont versés aux élèves nécessi-

CHLEF

Neutralisation d'un réseau national de contrebande de véhicules

Un réseau national de contrebande de véhicules a été démantelé par la section de lutte contre le trafic et le vol de véhicules de la brigade judiciaire de la Sûreté de wilaya de Chlef, a-t-on appris jeudi auprès de ce corps sécuritaire. "Un réseau national de trafic de véhicules et de falsification de leurs documents de base a été neutralisé par la section de lutte contre le trafic et le vol de véhicules des services de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya", a indiqué à l'APS le chargé de communication, le commissaire de police Cherif Angoud. L'enquête a été enclenchée suite à l'exploitation d'informations selon lesquelles un groupe d'individus introduisait illégalement des véhicules de différentes marques sur le territoire national, et procédait à la falsification de leurs documents, pour les vendre à travers le pays, a signalé le responsable. Les investigations ont permis, a-t-il ajouté, l'arrestation de deux individus originaires des wilayas d'Oran et de Mostaganem, la récupération de sept véhicules de différentes marques et la saisie de leurs documents falsifiés. Les deux suspects ont été présentés devant le tribunal de Chlef pour les chefs d'accusation de "contrebande internationale de véhicules, faux et usage de faux dans des documents administratifs et abus de fonction".

SÉISME DE MILA

Les listes préliminaires des concernés par l'indemnisation élaborées

L'opération d'élaboration des listes préliminaires concernant toutes les formules d'indemnisation destinées aux familles touchées par le séisme ayant frappé la wilaya de Mila le 7 août dernier, causant d'importants dégâts matériels a été achevée, a-t-on appris mercredi des services de la wilaya. Les listes élaborées comprennent les noms des sinistrés concernés par l'indemnisation dans le cadre du relogement et les bénéficiaires des aides de location ou d'aide de réhabilitation des bâtisses, a-t-on indiqué dans un communiqué émanant des services de la wilaya. Les services de la wilaya ont appelé

les concernés à s'approcher des services de la daïra de Mila pour retirer les convocations relatives au tirage au sort qui sera effectué de manière "urgente" pour connaître le logement de chaque bénéficiaire de logements réalisés au site "Ferdoua" dans la commune de Sidi Merouane destinés à la prise en charge des sinistrés du séisme. Parallèlement, il sera procédé à l'octroi de décision d'attribution d'aide de location destinée aux citoyens ayant demandé de bénéficier d'assiettes pour la construction de leurs logements à travers divers sites réservés à cet effet, selon la même source. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une

première phase de prise en charge des préoccupations des citoyens touchés par le séisme, a-t-on indiqué, précisant que les efforts de l'Etat se poursuivent et d'importants moyens financiers ont été mobilisés sous forme d'aides pour la réhabilitation des bâtisses touchées. Selon la même source, une autre opération devra avoir lieu après la réception des listes supplémentaires des concernés des indemnités, actuellement en cours d'étude au niveau central. Tout citoyens dont le dossier a été rejeté, peut déposer un recours et l'enregistrer sur le registre ouvert à cet effet à la daïra de Mila, selon la même source.



FOOTBALL - LIGUE 1

Billel Bensaha (ES Tunis) prêté au MC Alger



Le milieu offensif algérien de l'ES Tunis, Billel Bensaha, a rejoint le MC Alger à titre de prêt pour une année avec option d'achat, a annoncé jeudi le club de Ligue 1 algérienne de football.

Bensaha, 26 ans, est la 7^e recrue estivale de la formation algéroise, après l'attaquant Taoufik Addadi, le défenseur Nabil Saâdou et le gardien de but Abdelkadir Salhi, tous les trois de la JS Kabylie, ainsi que le défenseur central Mouad

Hadded (ex-JSM Skikda), le milieu de terrain ivoirien Isla Daoudi Diomandé (ex-ES Sétif) et l'attaquant Abdelhak Abdelhafid (ex-MC Oran). En revanche, le MCA a enregistré les départs de l'attaquant Hichem Nekkache et du milieu offensif Walid Derardja vers le MC Oran, outre la rupture à l'amiable du contrat du défenseur Zidane Mebarakou. Pour préserver l'ossature de l'équipe, la direction a prolongé le contrat du meneur de jeu Abderrahmane Bourdim, du laté-

ral droit Abderrahmane Hachoud et de l'attaquant Samy Frioui.

La direction des "Vert et Rouge" a, par ailleurs, promu dans l'effectif de l'équipe A quelques joueurs espoirs, dans le but de renforcer l'ossature de la formation mouloudéenne qui va jouer sur plusieurs fronts cette saison laquelle coïncide avec la célébration du centenaire du "doyen" des clubs algériens.

Brèves

FOOT / CHAMPIONNAT D'ESPAGNE (7E JOURNÉE)

Un clasico pour se relancer

Après leurs défaites respectives contre Cadix (1-0) et Getafe (1-0) en Liga, le Real Madrid et le FC Barcelone s'affrontent aujourd'hui (15h00 algériennes) pour le premier clasico de la saison dans le cadre de la 7e journée du championnat d'Espagne de football. Au sortir d'une semaine de Ligue des champions victorieuse pour le Barça face à Ferencvaros mardi (5-1), mais désastreuse pour le Real Madrid face au Shakhtar Donetsk mercredi (2-3), les deux mastodontes du football espagnol vont s'affronter pour la première fois de leur histoire à huis clos samedi, en raison des restrictions sanitaires. La 7e journée du championnat d'Espagne sera également marquée par la rencontre entre Grenade et Getafe, demain: les deux formations (respectivement 6e et 4e de Liga) ne sont qu'à un petit point de la tête du classement, et comptent un match en moins que la Real Sociedad et Villarreal, les co-leaders. L'Atlético Madrid du nouveau venu Luis Suarez, qui a lourdement chuté chez le Bayern Munich 4-0 mercredi en Ligue des champions, recevra pour sa part le Betis Séville ce soir. A noter également le derby basque samedi entre Osasuna et l'Athletic Bilbao, deux équipes en difficulté en ce début de championnat.

R.S

FOOTBALL / ELIMINATOIRES CAN-2021

Vers le huis clos pour Guinée-Tchad

La rencontre Guinée-Tchad, prévue en novembre pour le compte de la 3e journée du groupe A des éliminatoires de la Coup d'Afrique des nations de football (CAN-2021), pourrait se dérouler à huis clos, ont rapporté jeudi des médias guinéens. D'après la même source, la décision aurait été prise conjointement par la Confédération africaine de football (CAF) et la FIFA en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de coronavirus (Covid-19). Aucune autre indication n'a été donnée sur le match retour, programmé pour le 15 novembre à N'djamena. Après deux journées jouées dans le groupe A, la Guinée est leader avec 4 points, devant le Mali qui joue face à la Namibie en double confrontation, alors que le Tchad est bon dernier.

R.S

DOPAGE

18 haltérophiles ont triché avec des sosies

Dix-huit haltérophiles originaires de six pays sont soupçonnés d'avoir fourni de faux échantillons d'urine avec la complicité de "substituts", des sportifs leur ressemblant, lors de contrôles anti-dopage, selon les conclusions provisoires d'une enquête de l'Agence mondiale antidopage (AMA) publiées jeudi. Cette enquête, lancée en 2017, a utilisé une nouvelle méthodologie s'appuyant notamment sur des sources anonymes et des analyses d'experts. Elle a montré que certains haltérophiles ont eu recours à des athlètes leur ressemblant, "substituts s'étant fait passer pour des sportifs pendant le processus de prélèvement de l'échantillon pour faire en sorte que de l'urine propre soit fournie de manière frauduleuse", indique l'agence basée à Montréal. "Cette méthodologie a jusqu'à présent permis aux enquêteurs d'identifier, par l'analyse des profils d'ADN, des cas de substitution d'urine soupçonnée impliquant 18 haltérophiles provenant de six pays", explique l'AMA dans un communiqué présentant les premiers résultats de cette enquête, qui se poursuit. "Ces cas seront transmis pour gestion des résultats à l'Agence de contrôles internationale (ACI)", à laquelle la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF) a délégué la mise en oeuvre de son programme antidopage, précise l'AMA. L'agence ne précise ni l'identité des athlètes ni leurs pays d'origine.

R.S

FOOT / LIGUE DES CHAMPIONS (1/2 FINALE RETOUR)

Zamalek-Raja Casablanca reporté au 1er novembre

La demi-finale retour de la Ligue des champions entre le Zamalek SC et le Raja Casablanca, initialement prévue samedi au Caire, est finalement reportée au 1er novembre prochain suite à la mise en quarantaine de l'équipe marocaine, a annoncé jeudi la Confédération africaine de football (CAF).

Mardi, le Raja Casablanca a informé la CAF de la mise en quarantaine de son équipe par les autorités sanitaires marocaines, suite à la détection de huit joueurs déclarés positifs aux tests de COVID-19. De plus, les autorités marocaines ont annulé l'autorisation spéciale de déplacement hors du territoire marocain octroyée au Raja et la mise en confinement du club pendant une semaine, jusqu'au 27 octobre, date de réalisation d'un nouveau test-PCR. Au terme d'une réunion de concertation tenue aussitôt entre les experts de la CAF, le Raja et la Fédération royale marocaine de football, le président du club casablancais a réaffirmé la volonté de son équipe de participer jusqu'au bout à cette compétition, souligne l'instance.

Face à cette situation, et "en vue de protéger l'intégrité de la compétition et promouvoir un esprit de solidarité", la Commission d'organisation des compétitions interclubs et de la gestion du système d'octroi des



licences de clubs de la CAF a accepté de reporter le match retour de la demi-finale de Ligue des champions entre le Zamalek

et le Raja au 1er novembre. Dans le même temps, le match retour Al Ahly SC - Wydad Casablanca est maintenu et la fi-

nalence de la Ligue des champions reste prévue le 6 novembre, conclut la CAF.

R.S

FOOT/ITALIE

Cristiano Ronaldo toujours positif au Covid-19

La superstar portugaise de la Juventus Cristiano Ronaldo a encore été testé positif au Covid-19, indiquent jeudi des médias italiens, mais il reste une chance qu'il participe au choc de Ligue des champions contre le FC Barcelone de Lionel Messi, mercredi. Le Portugais de 35 ans a obtenu un nouveau test positif après celui annoncé le 13 octobre, alors qu'il était en sélection, assurent Sky Sport Italia et la Gazzetta dello Sport. L'attaquant vedette, qui ne présente pas de

symptômes, vit à l'isolement dans son domicile turinois d'où il diffuse sur les réseaux sociaux des images le montrant en train de se maintenir en forme. Ce test positif ne menace pas la présence de CR7 pour le sommet de C1 très attendu contre Lionel Messi, dans un duel aux 11 Ballons d'or. En effet, le protocole médical de l'UEFA stipule qu'un joueur doit présenter un résultat négatif à son dernier test de dépistage, réalisé "un à deux jours" avant le match, dans le cas

de l'équipe recevante, afin de pouvoir être aligné. Ainsi, Cristiano Ronaldo sera disponible s'il est testé négatif lundi ou mardi. Avant de défier le Barça, la Juventus reçoit le Hellas Vérone dimanche en Championnat. L'équipe entraînée par Andrea Pirlo a réussi ses débuts en C1 en allant s'imposer chez les Ukrainiens du Dynamo Kiev (2-0) mardi, grâce à un doublé d'Alvaro Morata, pendant que le FC Barcelone se débarrassait des novices hongrois de Ferencvaros (5-1).

R.S

TENNIS

Boris Becker, endetté, accusé d'avoir dissimulé des trophées

Boris Becker a plaidé non coupable jeudi face à un tribunal londonien qui l'accuse de ne pas avoir remis certains de ses trophées - dont celui gagné à Wimbledon en 1985 - afin de régler ses dettes, lui donnant rendez-vous en septembre 2021 pour son procès. Déclaré en faillite en juin 2017, l'ex-star du tennis allemand est accusé de ne pas avoir respecté ses obligations de divulgation d'informations, notamment bancaires. En juillet 2019, 82 articles, parmi lesquels des trophées et souvenirs personnels, avaient été vendus aux enchères et avaient

rapporté 765.000 euros, une somme destinée à éponger une partie de ses dettes. Jeudi, Becker a été accusé d'avoir dissimulé plus d'un million de livres (1,1 million d'euros) détenus sur des comptes bancaires, ainsi que des biens. Parmi ces derniers son premier trophée glané à Wimbledon en 1985, l'argenterie obtenue en 1989 lors du même tournoi et ses trophées gagnés à l'Open d'Australie en 1991 et 1996. Il est également accusé d'avoir retiré des centaines de milliers de livres sterling et de les avoir transférés sur d'autres comptes, notamment ceux de son ex-

femme Barbara Becker et de sa femme Sharley "Lilly" Becker, dont il est séparé. L'Allemand de 52 ans a plaidé non coupable de tous ces chefs d'accusation. La procureure Rebecca Chalkley a précisé que M. Becker, qui vit à Londres, pourrait être inculpé de nouveaux chefs d'accusations à une date ultérieure. "Il (Becker) est déterminé à faire face, à contester ces accusations et à rétablir sa réputation par rapport aux allégations portées contre lui", a déclaré Jonathan Caplan, son avocat. L'ancien joueur a déjà eu des déboires judiciaires pour des dettes impayées avec la justice espa-

gnole, concernant des travaux dans sa villa de Majorque, et avec la justice suisse, pour ne pas avoir payé le pasteur qui l'avait marié en 2009. En 2002, la justice allemande l'avait condamné à deux ans de prison avec sursis ainsi qu'à 500.000 euros d'amende pour quelque 1,7 million d'euros d'arriérés d'impôts. Six fois titré en Grand Chelem, "Boum Boum" Becker, ainsi surnommé pour son service ravageur, a remporté 49 titres et obtenu plus de 20 millions d'euros de gains pendant sa carrière sportive.

R.S

LFP DE FOOTBALL PROFESSIONNEL (EXERCICE 2019)

Adoption à l'unanimité des bilans moral et financier

Les membres de l'Assemblée générale de la Ligue de football professionnel (LFP), réunis en session ordinaire (AGO), ont adopté à l'unanimité les bilans moral et financier de l'exercice 2019, jeudi au Centre national technique de Sidi-Moussa (Alger).



Les bilans moral et financier ont été adoptés par les 23 membres sur les 38 que compte cette AGO qui devait se tenir au début de cette année mais elle a été reportée en raison de la pandémie de COVID 19 qui a paralysé toutes activités sportives. A l'ouverture de l'AGO, la Ligue a organisé une cérémonie au cours de laquelle elle a rendu un vibrant hommage à l'ancien président de la JS Kabylie, Mohand-Chérif Hannachi, actuellement hospitalisé. Les membres ont également élu une commission électorale (recueil de candidature et recours), en prévision des prochaines élections d'un nouveau bureau exécutif et d'un président dont la date sera communiquée ultérieurement. Ces élections concerneront seulement la nouvelle composante

de Ligue 1 à savoir 20 clubs. "Depuis notre installation à la tête de cette Ligue, nous avons eu à faire à une série de contraintes externes et imprévisibles qui ont pesé sur la programmation des rencontres. Il s'agit du mouvement de protestation "Hirak" ainsi que la pandémie du Coronavirus", a déclaré le président de la LFP dans son allocution. Il a également évoqué la dernière convention signée avec la télévision nationale publique (EPTV) ainsi que les pourparlers avec cet organisme au sujet des créances des précédentes saisons, rappelant que la LFP a aidé la plupart des clubs en procédant à des avances sur leur quote-part des droits TV. Après l'adoption des bilans, certains présidents ont relevé les disparités entre eux, alors que le représentant du CABBA a préconisé la mise en place

d'un fonds de solidarité qui viendra en aide aux formations sans soutien de la part d'entreprise publiques. D'autres ont proposé une autre formule plus souple du championnat car, ont-ils estimé, il sera difficile d'accomplir un parcours sans problèmes dans les conditions actuelles. "C'est une décision prise par vous-même au cours d'une réunion à laquelle a participé le président de la FAF en personne", a précisé Medouar. Les membres de cette AG ont été invités par la suite à écouter un exposé du responsable de la Direction de contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels, Réda Abdouche, sur l'activité de cette structure et les démarches à entreprendre pour élever le niveau d'organisation des clubs.

R.S

QUALIFICATIONS MONDIAL-2022 (GR. A)

Sélectionneur du Niger: "L'Algérie est largement favorite"

Le sélectionneur du Niger, Jean-Michel Cavalli, dont l'équipe est versée dans le même groupe que l'Algérie dans les qualifications pour la Coupe du Monde de football, a estimé que les Verts sont "largement favoris" pour passer au troisième et dernier tour des qualifications du Mondial-2022 au Qatar. "Naturellement, les Algériens seront largement favoris, mais nous devons profiter des opportunités qui se présenteront. Même si nous

n'avons qu'une chance sur mille, il faudra savoir la saisir", a déclaré le technicien français dans un entretien accordé au site de la FIFA. "C'est un pays que je connais bien, mais ça n'est pas le plus important. Je vais tout faire pour que mon équipe obtienne un bon résultat car je suis avant tout un compétiteur. Nous n'avons rien à perdre dans ce groupe", a-t-il ajouté. L'ancien entraîneur de la sélection d'Algérie (2006/2007) et des clubs algériens du MC Oran (2014-

2015/2017-2019) et de l'USM Alger (2016), qui a le sentiment d'avoir été privé d'une participation à la Coupe du Monde en 2010, a estimé que le Niger représente aussi à ses yeux une occasion de prendre sa revanche sur le sort. "Tous les entraîneurs rêvent de disputer cette compétition. Ce serait un exploit historique pour le Niger. Personnellement, j'ai l'impression d'être passé à côté de quelque chose en 2010... J'aime-

rais vraiment avoir l'occasion d'emmener une équipe en Coupe du Monde avant de prendre ma retraite", a-t-il dit. Versé dans le groupe A des qualifications pour la Coupe du Monde 2022, dont les deux premières journées ont été fixées entre le 31 mai et 15 juin 2021, le Niger évoluera aux côtés de l'Algérie, le Burkina Faso et Djibouti. Le premier du groupe se qualifie pour le 3e et dernier tour.

R.S

FOOT / LIGUE 1 2020-2021 (1RE JOURNÉE)

Le CRB en appel à Aïn M'lila, choc USMA-ESS à l'affiche

Le CR Belouizdad entamera la défense de son titre de champion d'Algérie en déplacement contre l'AS Aïn M'lila, selon le calendrier du championnat de Ligue 1 2020-2021 de football dont le coup d'envoi sera donné le 28 novembre prochain. La première journée sera dominée par le choc entre l'USM Alger et l'ES Sétif, tandis que le vice-champion du défunt exercice, le MC Alger, se déplacera à Sidi Bel-Abbès pour jouer contre l'USMBA. Concernant les quatre promus, la JSM

Skikda se rendra à Biskra pour défier l'USB, le WA Tlemcen se mesurera au CS Constantine, le RC Relizane accueillera le Paradou AC et l'Olympique Médéa fera de même avec la JS Saoura. Le championnat de Ligue 1 est composé cette saison exceptionnellement de 20 clubs suite à la décision de la Fédération algérienne de football de recourir à une consultation écrite des membres de son assemblée générale pour décider du sort de la saison 2019-2020, arrêtée à la 22e journée en raison du corona-

virus. Ils ont décidé alors d'activer la 3e option votée à la majorité portant désignation des lauréats et des clubs qui accèdent, sans relégation. Programme de la première journée: US Biskra - JSM Skikda CS Constantine - WA Tlemcen JS Kabylie - CA Bordj Bou Arréridj NA Hussein-Dey - MC Oran NC Magra - ASO Chlef RC Relizane - Paradou AC USM Alger - ES Sétif USM Bel-Abbès - MC Alger O. Médéa - JS Saoura AS Aïn M'lila - CR Belouizdad.

R.S

Brèves

FOOT/LIGUE 2 (IRB KERMA)

Mecheri et Sefraoui pressentis à la barre technique

Mecheri Bachir et Nassim Sefraoui sont pressentis pour diriger la barre technique de l'IRB El Kerma, en remplacement de Bouazza Krachai devenu entraîneur l'OM Arzew, a appris l'APS auprès du nouveau promu de la ligue 2 de football. Mecheri et Sefraoui ont été officiellement contactés pour prendre en mains l'IRB El Kerma, a-t-on fait savoir. Les dirigeants du club devront se réunir vendredi pour trancher la question et désigner le nouvel entraîneur qui sera connu au plus tard samedi, a indiqué, à l'APS, le président du club, El Ouafi Kraraz, qui a été derrière l'accession en ligue 2 de l'équipe de cette commune située à la banlieue-sud d'Oran, pour la première fois de son histoire. Avant la reprise des entraînements, un test du Covid-19 est prévu pour les joueurs de l'IRB El Kerma et leur encadrement technique et médical jeudi à Oran. Un second test sur les joueurs est programmé avant le début du championnat conformément au protocole sanitaire élaboré avec la Fédération algérienne de football.

R.S

FOOTBALL / LIGUE 2

Le CR Témouchent sommé de payer une créance de 2,5 millions DA

La direction du CR Témouchent, nouveau promu en Ligue 2, a été sommée de s'acquitter d'une somme avoisinant les 2,5 millions de dinars représentant les dettes du club envers la Fédération algérienne de football (FAF) et la Ligue de football professionnel (LFP) datant de la saison 2011-2012. Une correspondance dans ce sens vient d'ailleurs d'être reçue par cette formation de l'Ouest du pays, lui demandant de régler cette créance "par chèque certifié", a-t-on appris jeudi de la direction du CRT. Le gros de la créance en question a trait à des amendes non-payées au cours de ces derniers exercices et estimées à près de 1,8 million DA, a détaillé la même source. Cette nouvelle affaire est venue compliquer davantage la mission du président du club, Houari Talby, en poste depuis l'exercice passé, et qui ne cesse de revendiquer de l'aide de la part des autorités locales et opérateurs économiques exerçant dans la ville pour faire face à la crise financière qui secoue le "Chabab". Son appel a été écouté cette fois-ci, puisque, selon la même source, les services de la wilaya vont prendre en charge la régularisation de la créance concernée, en réservant un montant de 2 millions de dinars au profit du club. Le CRT retrouve le deuxième palier qu'il a quitté à l'issue de l'exercice 2011-2012 et ce, après avoir dominé copieusement le championnat de division nationale amateur (Gr. Ouest) la saison passée, et qui a été interrompu à la 24e journée à cause de la propagation du coronavirus, rappelle-t-on. En prévision de l'exercice à venir, la direction de ce club a procédé jusque-là au recrutement d'une douzaine de joueurs. Elle a également engagé un nouvel entraîneur, à savoir Hadj Merine qui remplace ainsi Omar Belatoui.

R.S

FOOT / LIGUE 1

Séminaire pour les arbitres et assistants "Elite"

La Commission fédérale d'arbitrage (CFA) de la Fédération algérienne de football (FAF) organise du 24 au 28 octobre à Aïn M'lila, un séminaire pour les arbitres et arbitres assistants "groupe Elite", a indiqué l'instance fédérale jeudi. Ce séminaire est organisé dans le cadre de la préparation des arbitres en prévision de la nouvelle saison 2020/2021 du championnat professionnel de Ligue 1 et de la Ligue 2 amateur. Le programme de ce séminaire se décline en deux parties. La première du 24 au 26 octobre en présence du 1er groupe composé de 54 arbitres, la deuxième du 26 au 28 du même mois avec la participation de 42 arbitres formant le 2e groupe. Pour rappel, le coup d'envoi du championnat de Ligue 1 pour la saison 2020/2021 sera donné le 28 novembre prochain avec le déroulement de la première journée.

R.S

Brèves

CENTRAFRIQUE

La Minusca s'engage à soutenir le processus électoral

La Mission onusienne de maintien de la paix en Centrafrique (Minusca) s'est engagée à accompagner le processus électoral centrafricain en cours jusqu'à son terme, a affirmé son chef, Mankeur Ndiaye. "Il s'agit d'un nouveau mandat des Nations Unies pour soutenir la Centrafrique dans les préparatifs et le déroulement des prochaines élections législatives et présidentielle, mais sans prendre la place de la structure nationale qui en est chargée, à savoir l'Autorité nationale des élections (ANE)", a indiqué M. Ndiaye lors d'un point de presse hebdomadaire. D'après lui, les appuis à fournir par la Minusca sont d'ordre technique, matériel, logistique et sécuritaire. A propos de la sécurisation des élections, elle se fera en synergie entre la Minusca, les Forces armées centrafricaines (FACA), et les Forces de sécurité intérieure (FSI) comprenant les gendarmes et policiers. "Dans les zones où il y a les FACA et les FSI, c'est eux qui assurent (la sécurité) et nous venons en appui. Dans les zones où il n'y a ni FACA, ni FSI, c'est nous-mêmes avec notre logistique, nos moyens aériens (et) terrestres", a-t-il précisé.

SYRIE

La Russie affirme son rejet d'un projet de résolution US

Le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Vershinin, a affirmé jeudi que son pays rejette des tentatives des Etats-Unis de soumettre un projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations unies contre la Syrie sur la base d'un rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ont rapporté des médias syriens. Selon l'agence de presse syrienne Sana, M. Vershinin a souligné que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies avaient été destinataires mercredi d'un rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur la Syrie, ajoutant que Washington avait commencé des tentatives pour faire passer une résolution "inacceptable" sur la base de ce rapport. "Un projet de résolution concernant les armes chimiques en Syrie et sur la base du rapport publié à La Haye aboutira à des circonstances ambiguës, la chose que nous ne permettrons pas", a-t-il estimé. M. Vershinin a en outre souligné que les diplomates russes travaillaient activement pour faire face à ces tentatives et "empêcher les Américains d'obtenir une majorité pour adopter cette résolution".

AFGHANISTAN

Douze civils tués dans une frappe aérienne

Douze civils dont un imam ont été tués, mercredi, par une frappe aérienne contre une mosquée dans le nord-est de l'Afghanistan, où des combats font rage entre les forces de sécurité et les talibans, ont indiqué, jeudi, les autorités. "Douze civils ont été tués et quatorze blessés dans une frappe aérienne contre une mosquée de Takhar, a déclaré aux médias, Khalil Aseer, le porte-parole de la police de cette province. Les morts avaient tous "moins de 18 ans", à l'exception de l'imam, l'attaque s'étant produite alors que "les victimes étudiaient le Coran", a-t-il ajouté. Le porte-parole du gouvernement de Takhar a confirmé ce bilan, tout comme Mohammad Azam Afzali, un membre du conseil provincial. La frappe est l'oeuvre de l'armée de l'air afghane, a ajouté ce dernier. La mission de l'Otan sous commandement américain, Resolute support, s'est refusée à tout commentaire, via l'un de ses porte-paroles. "La nouvelle selon laquelle des enfants ont été tués dans une mosquée de Takhar est sans fondement", a toutefois observé le vice-président afghan Annullah Saleh, dans un message sur Facebook. "Nous avons des preuves incontestables montrant que ceux qui avaient tué nos troupes ont été tués à leur tour", a-t-il ajouté, menaçant de poursuites judiciaires "ceux qui diffusent des rumeurs".

CÔTE D'IVOIRE

Le gouvernement appelle l'opposition à mettre fin à la "désobéissance civile"



Le gouvernement ivoirien a appelé l'opposition à lever son appel à la "désobéissance civile" alors que des manifestations violentes ont fait plusieurs morts et des dégâts matériels importants, tout en acceptant d'accroître sa présence au sein de la Commission électorale indépendante (CEI), rapportent jeudi des médias. A l'is-

sue d'une rencontre entre le ministre de l'Administration du territoire, Sidiki Diakité, et des partis politiques, le gouvernement a appelé dans un communiqué les partis d'opposition "à lever, sans délai, le mot d'ordre de désobéissance civile, à s'inscrire (...) dans la voie du dialogue et à oeuvrer pour un déroulement apaisé de l'élection pré-

sidentielle du 31 octobre". Au terme de cette rencontre, le gouvernement s'est dit disposé à assurer l'intégration d'une cinquième personnalité à la commission centrale de la CEI au titre de l'opposition, l'octroi d'un poste de vice-président au PDCI, le parti de l'opposant Henri Konan Bédié, au bureau de cette même commission

centrale et la "recomposition" des CEI locales. Absente de cette rencontre, la plateforme de l'opposition conduite par le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) et le Front populaire ivoirien (FPI) a appelé l'ONU et les organisations sous-régionales à créer "un cadre propice au dialogue" avec le gouvernement.

DÉFENSE

L'Otan se dote d'un centre spatial pour protéger ses satellites

L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) va créer un centre spatial en Allemagne chargé de protéger les satellites des pays de l'Alliance contre des "attaques ennemies", a annoncé jeudi son secrétaire général Jens Stoltenberg. Les ministres de la Défense ont donné leur accord à ce projet lancé lors du sommet de l'Otan en décembre 2019 à Londres. Ils sont réunis en visioconférence

sur deux jours, notamment pour examiner les vulnérabilités des infrastructures et des équipements de l'Alliance. Le centre sera installé sur la base du haut commandement des forces aériennes de l'Otan à Ramstein, dans le Land de Rhénanie-Palatinat (sud-ouest de l'Allemagne), a précisé M. Stoltenberg, cité par des médias. "L'espace est devenu un domaine opérationnel pour l'Otan, important pour notre sé-

curité", soulignait la déclaration adoptée lors du sommet de l'Alliance. Les satellites des pays de l'Alliance sont très vulnérables et sont des cibles potentielles d'attaques, a souligné M. Stoltenberg. Le centre spatial de Ramstein aura pour mission de "partager les informations obtenues sur les menaces contre les satellites" et de "coordonner les activités de ces satellites", a-t-il précisé.

NIGERIA

Des hommes armés à moto tuent 20 villageois

Des hommes armés ont pris d'assaut un village dans le nord-ouest du Nigeria, tuant vingt personnes, a indiqué mercredi la police qui a attribué cette attaque aux gangs criminels sévissant dans cette région instable. Les "bandits" comme les appelle la population locale, arrivés à moto, ont ouvert le feu sur les habitants de Tungar Kwana dans l'Etat de Zamfara (nord), selon Mohammed Shehu, un porte-parole de la police. Des bandes armées parfois fortes de plusieurs centaines de criminels sèment la terreur depuis plusieurs années dans les zones rurales du centre et du nord-ouest du Nigeria, pratiquant à grande échelle le vol de bétail et les enlèvements contre rançon. La semaine dernière, des habitants ont informé les forces de sécurité du lieu où se trouvaient les voleurs de bétails, selon M. Shehu. "Depuis, les bandits s'en prennent aux villageois pour venger la mort de leur camarades", a-t-il ajouté. Ces "bandits" se cachent dans des camps dans la vaste forêt de Rugu qui couvre les Etats de Katsina, Zamfara, Kaduna et Niger, d'où ils lancent leurs attaques.

ESPAGNE

Le parlement rejette une motion de censure contre le gouvernement

La Chambre de députés espagnols a rejeté jeudi à une majorité écrasante une motion de censure présentée par le parti d'extrême droite Vox contre le gouvernement de Pedro Sanchez. L'initiative destinée à faire tomber le gouvernement n'a recueilli que 52 voix pour, celles des députés de Vox, alors que les 298 autres députés vo-

taient tous contre, dont les 88 du Parti populaire (PP), premier parti de l'opposition. "Nous voterons non, parce que nous disons non à la rupture que vous cherchez, non à la polarisation dont vous avez besoin", avait lancé Pablo Casado, le chef du PP, dans la matinée à l'adresse du leader de Vox, Santiago Abascal. M. Casado avait ainsi mis fin

au doute que le PP laissait planer sur son vote: une abstention pour ne pas froisser l'électorat de Vox, dont une bonne partie vient du PP, ou un vote contre, au côté du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) et de son allié Podemos (gauche radicale), afin de prendre clairement ses distances avec l'extrême droite, selon les médias.

USA

Un dernier débat Trump/Biden plus calme

Donald Trump et Joe Biden se sont affrontés jeudi soir à Nashville lors d'un ultime débat à la tonalité plutôt constructive et respectueuse qui ne devrait pas profondément changer la dynamique à douze jours de la présidentielle américaine.



Visiblement désireux d'offrir un visage plus discipliné, après un premier tête-à-tête cacophonique, le président américain, à la traîne dans les sondages, a accusé son rival vouloir "reconfiner" le pays en raison du Covid-19. "Quelqu'un qui est responsable d'autant de morts ne devrait pas pouvoir rester président des Etats-Unis d'Amérique", a lancé le candidat démocrate, en prédisant "un hiver sombre" pour le pays le plus endeuillé au monde, avec plus de 222 000 décès dus au coronavirus. Le vieux routier de la politique a reproché au président républicain de ne "toujours pas avoir de plan" pour endiguer la pandémie. "Il n'y a pas un seul scientifique sérieux au monde qui pense que ça va disparaître bientôt", a-t-il

martelé, alors que le locataire de la Maison-Blanche ne cesse d'assurer le contraire. "Nous les combattons très fermement", a répondu le tempétueux milliardaire, arrivé sans masque sur la scène de Nashville, dans le Tennessee, trois semaines après avoir été diagnostiqué positif au coronavirus. Les échanges, bien que vifs, étaient nettement plus audibles que la fois précédente, lorsque le démocrate de 77 ans avait traité le 45e président des Etats-Unis, 74 ans, de "menteur", de "raciste" puis de "clown". "Il n'y a rien d'intelligent en vous", avait rétorqué l'ex-homme d'affaires. A Donald Trump qui l'accusait de vouloir mettre en place la politique de "la gauche radicale", Joe Biden a rappelé qu'il l'avait emporté lors des primaires démocrates où d'autres candidats

étaient plus ancrés à gauche que lui. "Il est un peu perdu, il croit qu'il affronte quelqu'un d'autre. Il affronte Joe Biden!", a-t-il ironisé. Pour éviter la cacophonie, les organisateurs avaient décidé cette fois de couper le micro d'un candidat pendant les deux premières minutes de prise de parole de l'autre pour chacune des questions, sur la pandémie, les questions raciales, le changement climatique ou encore la politique étrangère. Donald Trump a, comme il l'avait annoncé, demandé à Joe Biden de "s'expliquer" sur des allégations de corruption au sujet des activités de son fils Hunter en Chine et en Ukraine, quand le candidat démocrate était vice-président de Barack

Obama (2009-2017). "Jamais de ma vie, je n'ai pris un centime d'une source étrangère", a protesté le démocrate, qui a jusqu'ici esquivé les questions sur ce sujet en se montrant ultra-protecteur de sa famille. "Ce n'est pas vrai, pas vrai", a-t-il dit à plusieurs reprises. Il a contre-attaqué en reprochant au Président de n'avoir jamais accepté de publier ses déclarations d'impôts. "Que cachez-vous ?", a-t-il demandé. Contrairement aux précédentes présidentielles, il n'y aura cette année que deux débats, le président sortant ayant refusé un duel virtuel le 15 octobre -- un format proposé pour éviter les risques d'infection après son diagnostic positif au coronavirus.

R.I

Brèves

"SUPÉRIORITÉ MILITAIRE" D'ISRAËL

L'engagement américain... et par écrit

Les Etats-Unis se sont engagés jeudi par écrit à maintenir "la supériorité militaire" d'Israël sur les autres pays de la région, alors que ce dernier s'inquiète d'une possible vente aux Emirats arabes unis d'avions de chasse américains F-35. Le ministre américain de la Défense, Mark Esper, et son homologue israélien Benny Gantz ont signé un document conjoint à l'issue d'entretiens à Washington, selon des photos officielles publiées par le Pentagone. Le ministère américain de la Défense est resté très discret sur le contenu de ce document, mais M. Gantz a indiqué dans un tweet que cette déclaration commune "confirme l'engagement stratégique des Etats-Unis envers la supériorité militaire qualitative de l'Etat hébreu pendant les années à venir". Il n'a pas donné plus de détails mais, selon des médias israéliens, l'engagement américain porte sur quatre ans, soit jusqu'à la fin d'un hypothétique deuxième mandat du président Donald Trump. "Il était important pour moi de réaffirmer une fois de plus la relation spéciale entre nos deux pays", a indiqué M. Esper. "Nous sommes déterminés à maintenir la supériorité militaire qualitative d'Israël lors des ventes d'armement et réaffirmer notre engagement envers la sécurité d'Israël, qui dure depuis longtemps, qui est garantie et qui est inébranlable", a-t-il ajouté. Historiquement, Israël s'oppose à la vente de F-35 aux autres pays du Moyen-Orient, y compris à la Jordanie et à l'Egypte (pays avec lesquels il a signé des accords de paix), car il veut y maintenir sa supériorité technologique. Or M. Trump a assuré qu'il n'aurait "aucun problème" à vendre des chasseurs F-35 de dernière génération aux Emirats arabes unis, après la signature le mois dernier d'accords historiques de normalisation entre Israël, d'une part, et les Emirats et Bahreïn de l'autre. Craignant que même en cas de victoire du démocrate Joe Biden à la présidentielle, M. Trump ne scelle un accord avec les Emirats avant la fin de son mandat fin janvier, deux sénateurs démocrates ont déposé un projet de loi encadrant la vente des F-35 à l'étranger. Le texte prévoit que le président des Etats-Unis, quel qu'il soit, ne pourra vendre ces chasseurs furtifs de haute technologie que s'il peut "certifier au Congrès que la technologie aéronautique des Etats-Unis et la sécurité d'Israël sont pleinement protégées".

R.I

IRAN

Essai réussi de radars à longue portée

L'armée iranienne a testé avec succès les radars Qadir, Morageb et Bashir de fabrication iranienne pour identifier des cibles dans les airs au cours des exercices "Défenseurs du ciel de Velayat-99", a rapporté jeudi l'agence de presse Seraph News du Corps des gardiens de la Révolution islamique (CGRI). "Le système de radar Qadir, entièrement iranien, a été développé par des spécialistes, des scientifiques et de jeunes membres du Jihad pour l'autosuffisance du CGRI et comporte des technologies sophistiquées dont un nombre limité de pays disposent", selon Seraph News. L'essai réussi du système de radar Qadir a fait entrer l'Iran dans le "club" restreint des pays possédant des radars à longue portée, a fait savoir l'agence. Selon cette source, le système iranien Qadir est capable de détecter des cibles à basse et haute altitudes ainsi que des missiles balistiques. Le système Morageb de radar à commande de phase a été développé par des experts de la défense aérienne de l'armée iranienne. Il est capable d'identifier 300 cibles simultanément dans un rayon de 400 km, a affirmé Seraph News. Quant au système Bashir de radar à commande de phase 3D du CGRI, il peut détecter des cibles volantes ou camouflées dans un rayon de 300 km et à une altitude de 30 km. Il est également capable de détecter et intercepter des missiles de croisière, selon l'agence.

R.I

GUINÉE

Majorité absolue pour Condé au 1er tour

Les résultats préliminaires mais quasiment complets de la présidentielle guinéenne publiés par l'organe en charge des élections créditent le sortant Alpha Condé de la majorité absolue dès le premier tour, dans un contexte de vives tensions et de contestation de la régularité du scrutin. La Commission électorale nationale indépendante (Céni) a publié jeudi soir les résultats de l'élection de dimanche dans 17 nouvelles circonscriptions sur le territoire national, en plus des circonscriptions à l'étranger. Seules trois circonscriptions manquent encore (une en Guinée, deux à l'étranger). Les 37 circonscriptions de l'intérieur, dont la Céni, a communiqué les résultats depuis

mardi représentant plus de cinq millions des 5,41 millions d'inscrits. La Céni n'a pas procédé à un cumul et n'a pas déclaré de vainqueur. Mais selon l'addition des résultats des seules circonscriptions de l'intérieur, M. Condé l'emporte avec plus de 2,4 millions des voix sur environ 3,9 millions d'exprimés, distançant son principal challenger, Cellou Dalein Diallo (environ 1,2 million de suffrages). Douze candidats en tout étaient en lice. Les dix autres se partagent les miettes électorales. L'éventualité d'un troisième mandat consécutif de M. Condé, 82 ans, a provoqué pendant un an une contestation dans laquelle des dizaines de civils ont été tués, fai-

sant craindre une éruption autour du vote. Des violences ont, en effet, éclaté après le vote, faisant une dizaine de morts selon les autorités, au moins 19, selon M. Diallo. M. Diallo, battu par M. Condé en 2010 et 2015, a proclamé sa victoire lundi en invoquant le travail mené par son parti pour faire remonter les données du terrain et ne pas s'en remettre aux organes officiels, la Céni et la Cour constitutionnelle, inféodées au pouvoir, selon lui. M. Diallo a dénoncé une "fraude à grande échelle" en cours selon lui pour falsifier les résultats. Ceux-ci doivent encore être proclamés par la Céni et validés par la Cour constitutionnelle.

R.I

Le théorème de Bachar al-Assad

Prolongée par un acharnement criminel dont Erdogan n'est que l'instrument, la guerre qui sévit en Syrie depuis dix ans a fait l'effet d'un révélateur chimique. Protagonistes embusqués de ce bain de sang, les gouvernements américain, britannique, français, turc, saoudien et qatari passeront à la postérité pour ce qu'ils sont : les bourreaux d'un peuple qui ne leur a rien fait.

La tragédie syrienne a dissipé leurs faux-semblants. Elle a exposé au grand jour leurs stratégies les plus retorses. Mais la pire de toutes a consisté à blanchir le terrorisme chez les autres. Comment résister à la nausée devant la viscosité de ces politiciens qui, à chaque attentat sur le sol français, se répandent en condamnations indignées d'une violence terroriste qu'ils ont nourrie et encensée ailleurs ? On se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, la mediasphère occidentale déployait sa fausse dialectique pour faire de la branche syrienne d'Al-Qaïda une respectable organisation combattante. On nous disait que le Front Al-Nosra, c'est ainsi qu'il se nommait, finirait par se « normaliser ». Et il faudrait, tranchait François Burgat sur une chaîne publique, négocier pour de bon avec cette organisation destinée à faire partie du « futur de la Syrie ».

Son affiliation revendiquée à Al-Qaïda, son idéologie haineuse et sectaire, sa pratique répétée des attentats aveugles frappant les civils, le régime de terreur obscurantiste qu'elle répandait comme la peste partout où ses coupeurs de tête avaient l'opportunité de sévir ? Peccadilles. Une sorte de mutation génétique devait valoir à l'organisation djihadiste concurrente de Daech, pour rétribution de ses services rendus contre Damas, un véritable brevet de respectabilité. C'est ainsi que la diplomatie occidentale faisait des miracles. De son chapeau de magicien, elle sortait des terroristes modérés, des extrémistes démocrates, des coupeurs de tête humanistes, des mangeurs de foie philanthropes. Cette opération de blanchiment de la branche syrienne d'Al-Qaïda, en effet, se déroulait au moment où cette organisation confortait son hégémonie politique et militaire dans le nord de la Syrie. La prédestinant à jouer un rôle majeur au lendemain de l'effondrement attendu de l'État syrien, ce succès lui valait les faveurs des puissances occidentales et régionales décidées à abattre le dernier État laïc et progressiste du Moyen-Orient. Peu importaient alors le coût humain et le prix politique de ce consentement anticipé à l'instauration en Syrie d'un pouvoir sectaire et mafieux. La chute de Bachar Al-Assad était un jeu, disait-on, qui en valait la chandelle.

Le terrorisme remaquillé pour les besoins de la cause rendait - et il rend encore - des services inespérés à la vaste coalition contre la Syrie souveraine. Cette connivence des États occidentaux et des monarchies pétrolières avec les rejets frêlés d'Al-Qaïda signait la réinscription simultanée des deux avatars du terrorisme takfiriste



dans l'agenda stratégique occidental. La destruction de l'État syrien, objectif numéro un de l'axe Washington-Riyad-Paris-Londres-Ankara-Doha, secondé en coulisses par Tel-Aviv, était une fin qui justifiait tous les moyens, et la perspective d'un émirat extrémiste faisait clairement partie du plan. Pour le faire aboutir, les puissances étrangères coalisées contre le dernier régime nationaliste arabe se répartissaient cyniquement les rôles. Dans son combat sans merci contre la Syrie, les tueurs d'Al-Qaïda pouvaient ainsi compter sur leurs précieux amis : la Turquie leur livrait des armes, Israël soignait leurs blessés, le Qatar leur versait un chèque à la fin du mois, et le quotidien « Le Monde » les faisait passer pour des enfants de chœur. Qui se souvient qu'en 2014, lorsque le Front Al-Nosra s'est emparé du village chrétien de Maaloula, ce quotidien osait nier que les extrémistes aient tué le moindre civil, alors qu'on pouvait voir sur la BBC, au même moment, les obsèques religieuses des victimes de cette agression ? C'était l'époque où la prétendue « coalition internationale », lors de l'offensive de Daech vers Palmyre, s'abstenait de tirer la moindre cartouche, ce sauf-conduit offert aux terroristes illustrant la parfaite duplicité de l'antiterrorisme proclamé à Washington et à Paris. Entre la poussée du pseudo-État islamique sur l'axe Palmyre-Damas et celle du Front Al-Nosra sur l'axe Alep-Damas, le rêve des ennemis de Bachar Al-Assad semblait alors se réaliser. Mais c'était sans compter avec la résis-

tance du peuple syrien et la loyauté de son armée. La mobilisation générale de la piétaille takfiriste devait coûter un milliard de dollars par an aux pétromonarchies du Golfe. Acheminée aux organisations terroristes par l'intermédiaire de la CIA, cette manne n'a pourtant pas suffi à provoquer la chute de Damas. Car c'était sans compter, non plus, avec la capacité du gouvernement syrien à nouer les alliances nécessaires avec des partenaires fiables. Afin de desserrer l'étreinte mortifère des sponsors de la terreur, Damas a obtenu le précieux concours de Téhéran, Moscou et Pékin. En réalité, il n'y a jamais eu de guerre civile en Syrie : déclenchée par les puissances impérialistes, cette guerre est d'emblée un conflit international de grande ampleur où une coalition s'est formée pour vaincre la coalition adverse. Sur le théâtre des opérations, aujourd'hui encore, les seules forces en présence sont les bandes armées du takfir sponsorisé d'un côté, agrémentées de quelques forces spéciales occidentales en vadrouille ; et les forces militaires de l'État syrien soutenues par leurs alliés russes, iraniens et libanais, de l'autre. Devant ce constat, tout le reste n'est que littérature. Les distinctions entre rebelles « démocrates », « modérés », « laïques », « islamistes » ou « djihadistes » sont des stupidités sans nom, dont le seul effet est de jeter un voile pudique sur une nébuleuse terroriste dont l'intention est parfaitement claire : imposer par la force un pouvoir sectaire et collaborateur de l'impérialisme. Si les puissances occidentales et

régionales qui ont alimenté ce brasier avaient cru aux soi-disant rebelles modérés, elles n'auraient pas blanchi le Front Al-Nosra, accrédité au tournant de 2014 comme successeur potentiel du régime à abattre, tout en s'interdisant de combattre Daech lorsque cette organisation affrontait l'armée syrienne. Aujourd'hui encore, les milliers de terroristes qui contrôlent la poche d'Idlib appartiennent au dernier avatar d'Al-Qaïda, Hayat Tahrir Al-Cham, placé sous perfusion militaire turque. Les rotatives de la propagande ont longtemps accrédité la fable d'une guerre civile opposant un régime sanguinaire à une opposition démocratique. Mais tout le monde a compris que la réalité du conflit syrien, depuis dix ans, c'est la lutte qui oppose un conglomérat terroriste sponsorisé et une armée nationale qui défend son pays contre l'invasion étrangère. Depuis 2011, les avatars successifs de la filiale semi-clandestine de la CIA qui porte la dénomination d'Al-Qaïda ont accueilli en Syrie un flux incessant de mercenaires lobotomisés, avides d'en découder avec les mécréants et les apostats. Cette injection massive de fanatisme mortifère a eu pour effet de prolonger une guerre qui n'en finit pas. Mais elle a aussi répandu ses miasmes aux quatre coins du globe. Revenant comme un boomerang, elle a frappé partout. Bachar Al-Assad avait averti les Européens que leur duplicité finirait par se retourner contre eux. L'ignorance de ce théorème n'en finit pas de présenter l'addition.

Par Bruno Guigue